



# ACCUEILS DE LOISIRS

**ETE 2026 :**  
**DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT**

**Familles  
rurales**  
*Vivre mieux !*

ASSOCIATION  
DU PAYS DE HÉDÉ-  
TINTÉNIAC

# PRÉSENTATION

## 3 accueils de loisirs de la rentrée à l'école maternelle à 13 ans

L'association Familles Rurales du pays de Hédé-Tinténiac accueille vos enfants durant l'été sur les communes de Tinténiac, Hédé-Bazouges et Saint-Domineuc.

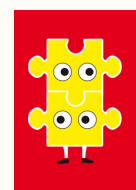
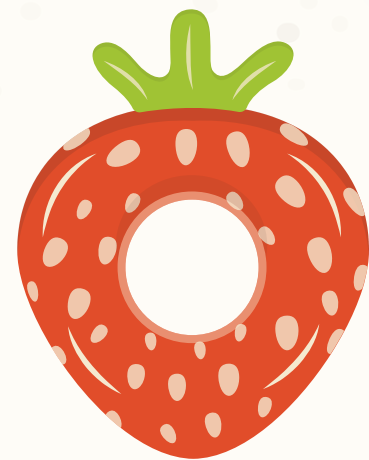
Nos équipes d'animation proposent des activités variées : créations manuelles, bricolage, danse, jeux sportifs et musicaux, sorties... et pleins d'autres choses encore pour jouer, découvrir.

Le Conseil d'administration et l'équipe d'animation vous souhaitent une belle saison 2026 placée sous le signe de la convivialité et du partage.

[www.famillesrurales-hedetinteniac.eu](http://www.famillesrurales-hedetinteniac.eu)



# LES 3 ACCUEILS DE LOISIRS

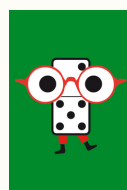


## Les Zazous

Hédé Bazouges  
Ecole des Courtillets

du 6 au 24 juillet  
**fermé le 13 juillet**  
mais possibilité de s'inscrire aux  
Fariboles

Direction : Mathilde

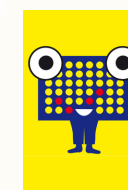
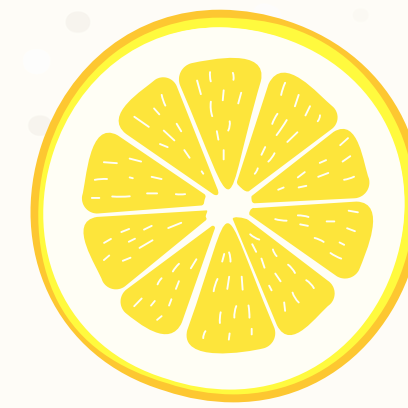


## Les Do'minots

Saint Domineuc  
Pôle périscolaire

du 6 au 31 juillet  
et du 24 au 31 août  
**fermé le 13 juillet**  
mais possibilité de s'inscrire aux  
Fariboles

Direction : Claire

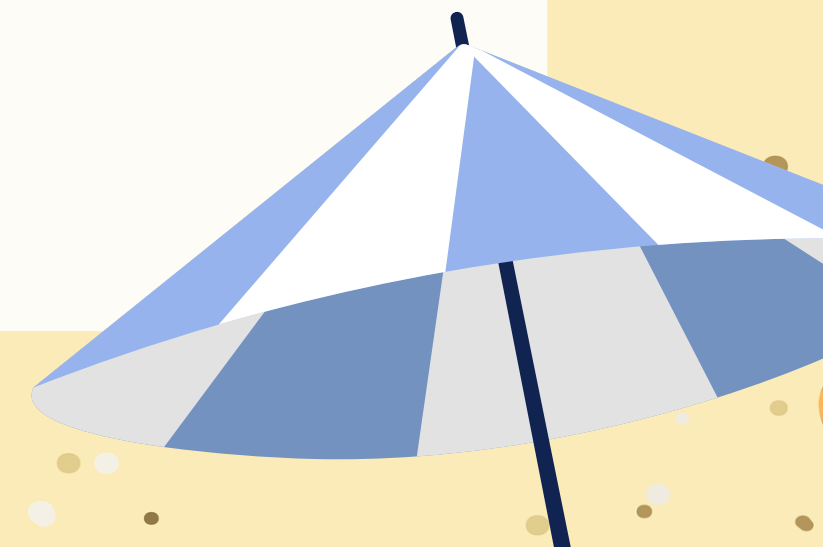


## Les Fariboles

Tinténiaac  
Espace enfance

du 6 juillet au 31 août  
**ouvert le 13 juillet**

Direction : Flory et Mathilde



# VOUS ÊTES UNE NOUVELLE FAMILLE ? CRIER VOTRE DOSSIER

- **Le dossier administratif**

Vous devrez transmettre à la directrice de votre accueil de loisirs la fiche administrative de votre enfant pour la création de votre dossier avec votre numéro CAF / MSA ou attestation.

Nous vous enverrons ensuite un mail d'initialisation au portail (soyez vigilant celui-ci peut être dans vos spams).

- **Le portail famille**

**Aller sur "mon compte" ; "mon dossier"**

Vérifier les informations et répondre aux questions :

Pour l'enfant : J'atteste avoir une assurance responsabilité civile et complémentaire (type scolaire extra-scolaire)

Pour les 2 parents : J'atteste avoir lu et accepté le règlement intérieur dans son intégralité

**Aller sur "mon compte" ; "suivi de document"**

Ajouter votre justificatif de domicile dans la rubrique "dossier"

Ajouter la fiche sanitaire dans la rubrique "enfant"



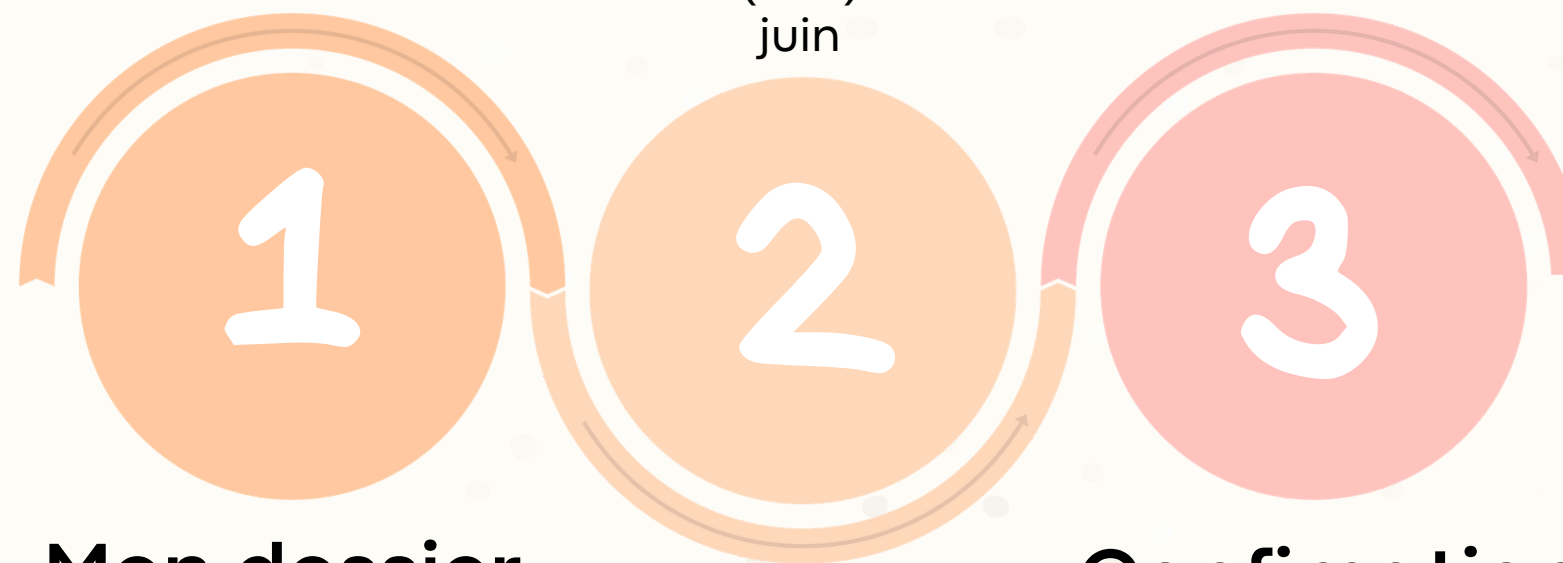
# FAIRE VOS DEMANDES D'INSCRIPTIONS

## Facturation & Règlement

La facture sera faite après la fréquentation de votre enfant au centre à chaque fin de mois. Le paiement peut s'effectuer via le portail famille ou sur place par chèque, chèques vacances, CESU ou espèces. Il est possible de déposer le règlement en amont auprès de la directrice ou de la comptable.

## La demande

Effectuer les demandes d'inscriptions entre le 25 mai (20h) et le 14 juin

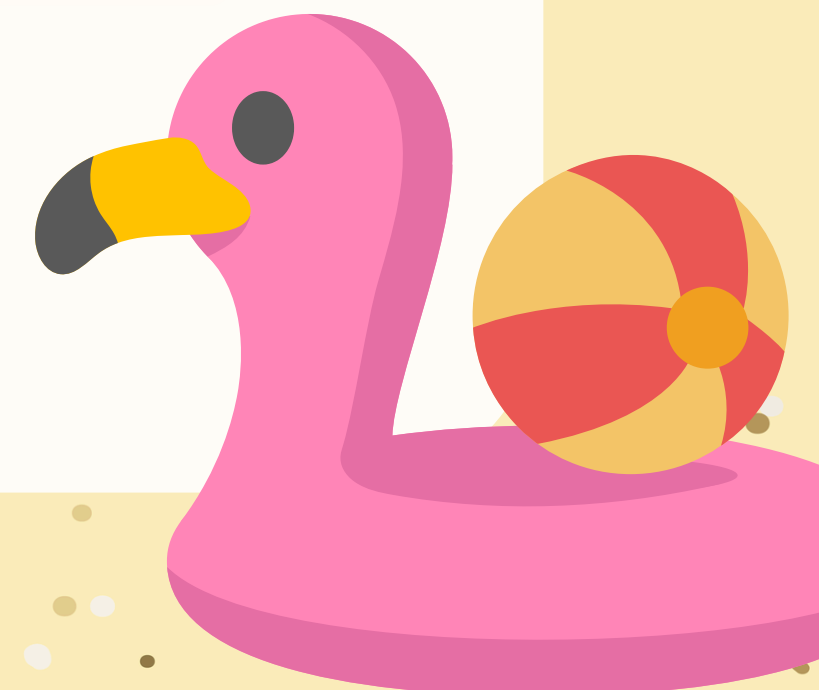


## Mon dossier

Votre dossier, vos documents et vos paiement doivent être sur votre portail famille

## Confirmation

Vous recevrez (sous 72h hors w.e et jours fériés) un mail confirmant **ou non** la validation de vos demandes



# LES SORTIES DE JUILLET

Un supplément sera appliqué de 5,50€ (intervenants) ou de 7,50 (sorties avec transport)\*.

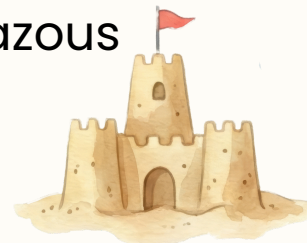
Sous réserve de disponibilité.

Il n'y a pas d'accueil en dehors des sorties, elles sont obligatoires.

## MERCREDI 8/07

Plage du Prieuré\*

- Do'minots / Zazous
- à 7,50 €



Corsaire aventure\*

- Fariboles
- à 7,50 €



## MERCREDI 15/07

Zoo de Champrepus\*

- Les 3 centres
- à 7,50 €



## MERCREDI 22/07

Plage du Prieuré\*

- Fariboles
- à 7,50 €



Corsaire aventure\*

- Do'minots / Zazous
- à 7,50 €



## MERCREDI 29/07

Spectacle Zaïna\* (le matin)

De la compagnie Dis pourquoi

- Fariboles / Do'minots
- à 5,50 €



\*les sorties peuvent évoluer en fonction des prestataires et des conditions météo

# LES SORTIES D'AÔÛT

Un supplément sera appliqué de 5,50€ (intervenants) ou de 7,50 (sorties avec transport).

Sous réserve de disponibilité.

Il n'y a pas d'accueil en dehors des sorties, elles sont obligatoires.

**MERCREDI 5/08**

Nous sommes encore en recherche d'une sortie pour les maternelles

Escalade au Modjo\*

- Fariboles (élémentaires)
- à 7,50 €



**OOPS!**

**MERCREDI 12/08**

Spectacle

"les Histoires de Mauricette"

- Fariboles (élémentaires)
- à 5.50



Terre de chevalier

- Fariboles (élémentaires)
- à 5.50

**MERCREDI 19/08**

Plage du Prieuré\*

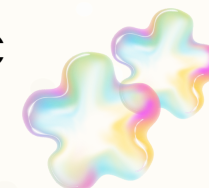
- Fariboles
- à 7,50 €



**MERCREDI 26/08**

Bulles géantes (intervenant)\*

- Fariboles (maternelles)
- à 5,50 €



Cirque avec (intervenant)\*

- Fariboles (élémentaires)
- à 5,50 €

**JEUDI 27/08**

Bulles géantes (intervenant)\*

- Do'minots (maternelles)
- à 5,50 €



Cirque avec (intervenant)\*

- Do'minots (élémentaires)
- à 5,50 €



\*les sorties peuvent évoluer en fonction des prestataires et des conditions météo

# LES TARIFS

Les nouveaux tarifs s'appliquent à partir du 6 juillet 2026.

Référez vous au règlement intérieur pour connaître les dispositions des accueils de loisirs. (Les tarifs notés dans le règlement intérieur s'appliquent jusqu'au 05 juillet 2027)

Tarifs applicables du 6 juillet 2026 au 4 juillet 2027		Communes participantes au financement du centre*		Communes ne participants pas au financement du centre	
Tarifs n°	Quotients familiaux	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée
1	de 0 à 600 €	9,10 €	7,18 €	24,67 €	14,97 €
2	de 600 à 1000 €	9,87 €	7,80 €	25,44 €	15,59 €
3	de 1001 à 1300 €	11,15 €	8,81 €	26,72 €	16,60 €
4	de 1301 à 1575 €	12,10 €	9,52 €	27,67 €	17,31 €
5	de 1576 à 1800 €	14,15 €	11,18 €	29,72 €	18,97 €
6	à partir de 1801 €	14,89 €	11,76 €	30,46 €	19,55 €
Repas		4,45 € (sous réserve de la tarification des prestataires)			
Forfait complémentaire sortie		7,50 € ou 5,50 € (selon activité)			
Prix de la sortie hors fréquentation accueil de loisirs		45,33 €			
Adhésion 2027 à l'association		30,00 €			

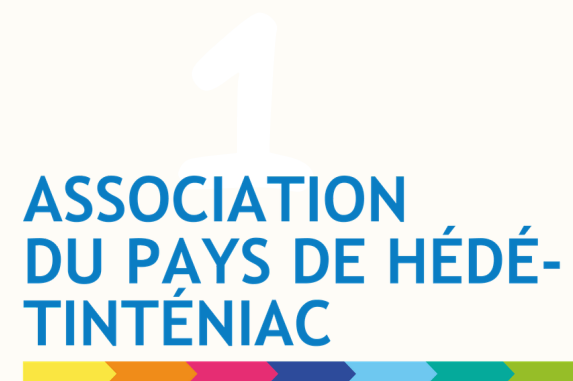
\* Il s'agit des communes de : Tinténiac, Hédé-Bazouges, Saint-Domineuc, Québriac, La Baussaine, Saint-Thual, Longaulnay, Meillac (hors mini camps), Saint Briec des Iffs, Saint-Symphorien, Trimer, La Chapelle aux Filtzméens

Sous réserve de la décision du conseil municipal

Se référer au règlement intérieur pour plus de détails

Si vous avez un changement de quotient, envoyer la nouvelle attestation pour que les tarifs se mettent à jour !

## AVEC LE SOUTIEN



santé  
famille  
retraite  
services

